

Gouvernement du Québec

Décret 1121-96, 11 septembre 1996

CONCERNANT une modification au décret 1090-96 du 4 septembre 1996

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 1090-96 du 4 septembre 1996 soit modifié par le remplacement dans la deuxième ligne du titre, ainsi que dans la quatrième ligne du premier alinéa et dans la troisième ligne du deuxième alinéa du dispositif, du mot « de » par le mot « à »;

QUE le présent décret prenne effet le 4 septembre 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26282

Gouvernement du Québec

Décret 1122-96, 11 septembre 1996

CONCERNANT la nomination de madame Lucie Latulippe comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Lucie Latulippe, directrice des Relations scientifiques, techniques et sociales à la Délégation générale du Québec à Paris, cadre supérieure classe IV, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales, administratrice d'État II, au salaire annuel de 78 720 \$, à compter du 15 octobre 1996;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à madame Lucie Latulippe.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26283

Gouvernement du Québec

Décret 1123-96, 11 septembre 1996

CONCERNANT monsieur Jean Mercier

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), soit attribué à monsieur Jean Mercier, administrateur d'État II au ministère des Transports, le classement de cadre supérieur classe I à ce même ministère, au même salaire annuel, à compter du 30 septembre 1996;

QUE le présent décret prenne effet le 30 septembre 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26284

Gouvernement du Québec

Décret 1124-96, 11 septembre 1996

CONCERNANT l'engagement de madame Nicole Fontaine comme sous-ministre du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

ATTENDU QUE la Loi sur le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et modifiant d'autres dispositions législatives (1996, c. 21) a été sanctionnée le 20 juin 1996 et est entrée en vigueur le 4 septembre 1996 par le décret 1088-96 du 4 septembre 1996;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Nicole Fontaine, secrétaire générale associée aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration au ministère du Conseil exécutif, soit engagée à contrat comme sous-ministre du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, à compter du 4 septembre 1996;

QU'à ce titre, les conditions d'emploi annexées au décret 857-96 du 10 juillet 1996 continuent de s'appliquer à madame Nicole Fontaine;

QUE le présent décret ait effet depuis le 4 septembre 1996.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26285